

La protection des civils

En dépit des nombreuses dispositions du droit international interdisant de s'en prendre aux civils dans les situations de conflit armé, des agressions sont souvent perpétrées en toute impunité. Dans le rapport intitulé *Nous, les peuples : le rôle des Nations unies au XXI^e siècle*, qu'il a soumis au Sommet du millénaire, le secrétaire général souligne la nécessité de renforcer le respect des droits de la personne et du droit humanitaire international ainsi que celle de mettre fin à la culture de l'impunité des attentats contre les civils et d'élaborer des stratégies de protection afin de satisfaire à de nouveaux besoins. Le secrétaire général insiste également sur la nécessité de renforcer les opérations de paix, d'améliorer les sanctions et d'endiguer la prolifération des armes légères.

Le Canada s'est employé activement à promouvoir la protection des civils au sein de l'Assemblée générale, du Réseau de la sécurité humaine, d'institutions spécialisées de l'ONU, d'organisations régionales, d'organisations non gouvernementales internationales et de réseaux tels que le G8. En février 1999, au moment où il occupait la présidence du Conseil de sécurité, le Canada a parrainé deux séances d'information ouvertes sur la question. En septembre 1999, il a été l'auteur de la résolution 1265 du Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés. Le 19 avril 2000, le Conseil a adopté la résolution 1296, dont le Canada était l'auteur. La résolution 1296 porte principalement sur des recommandations clés qui ont trait à la protection physique découlant du rapport présenté par le secrétaire général le 8 septembre 1999, et elle vise à assurer que les rapports destinés au Conseil de sécurité refléteront les dispositions relatives à la protection des civils. Le Canada prépare également, à l'intention des membres du Conseil, une liste de vérification englobant les dispositions pertinentes des résolutions 1265 et 1296. Chaque fois qu'il envisage de prendre des mesures officielles, le Conseil devrait tenir compte de ces dispositions.

Les efforts du Canada ont mis les membres du Conseil de sécurité en présence de porte-parole clés de la scène humanitaire et des droits de la personne comme jamais auparavant. Le secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a présenté des exposés au Conseil à cinq reprises depuis janvier 1999. Les dirigeants d'organismes clés de l'ONU et le représentant spécial du secrétaire général pour les enfants et les conflits armés ont également pris la parole devant le Conseil de sécurité. En septembre 1999, le haut-commissaire aux droits de l'homme a comparu pour la première fois devant le Conseil. Et, à la demande du Canada, le sous-secrétaire général et conseiller spécial pour l'égalité hommes-femmes a participé à un débat du Conseil de sécurité consacré à l'Afghanistan et portant notamment sur les droits de la personne et la situation humanitaire.